

AVIS AUX MEMBRES

N° 2021 – 135

Le 2 septembre 2021

RAPPEL : LANCEMENT DE L'HORAIRE DE NÉGOCIATION POUR L'ASIE LE 19 SEPTEMBRE 2021

Lancement bientôt :

Le lancement de l'horaire de négociation prolongé pour l'Asie aura lieu à 20 h (heure de l'Est) le 19 septembre 2021.

Essais de paiement finaux avant le lancement :

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (« CDCC ») désire rappeler à ses membres compensateurs que deux essais de paiement seront effectués prochainement aux fins d'admissibilité à la solution de paiement. Ces essais de paiement auront lieu les 8 et 14 septembre 2021 durant le cycle de nuit. Si certains membres choisissent de ne pas devenir admissibles à la solution de paiement en prenant part aux essais de paiement, ils seront réputés par défaut prendre part à la solution de préfinancement.

Membres compensateurs inactifs :

Tout membre compensateur qui ne souhaite pas participer au cycle de compensation de nuit doit veiller à ce qu'il n'y ait aucune variation de position pendant ce cycle. La CDCC rappelle à ses membres compensateurs qui n'ont pas l'intention de participer au cycle de nuit, que les ordres ouverts, dont les ordres valables jusqu'à révocation (« Good-'til-Cancelled », ou GTC), qui restent dans le registre des ordres pourraient être exécutés durant les heures de négociation et de compensation prolongées, et qu'ils devront être annulés afin que ces membres compensateurs s'assurent que leur société ne soit involontairement placée sous le statut restreint durant le cycle de compensation de nuit.

Délégation des entrées dans SolaC à la CDCC :

Par ailleurs, les membres compensateurs qui ont choisi de prendre part à la solution de paiement ont demandé si la CDCC pouvait effectuer, en leur nom, les entrées pertinentes dans SolaC lorsqu'elle recevra les fonds après un appel de marge pendant la nuit. Parce qu'elle constitue une offre flexible et pratique pour ses membres compensateurs et que le processus requis est déjà en vigueur pour répondre aux situations de difficultés techniques du SolaC, la CDCC a accepté cette demande et offrira ce choix à tous les membres compensateurs qui auront choisi la solution de paiement. Vous êtes priés de télécharger la lettre de directives relatives à l'appel de marge de nuit à partir de l'extranet de la CDCC afin de pouvoir la remplir. Veuillez envoyer cette

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

100, rue Adelaide Ouest	1700 – 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal
3 ^e étage	C. P. 37
Toronto (Ontario) M5H 1S3	Montréal (Québec) H3B 0G7
416 367-2470	514 871-3545
www.cdcc.ca	



lettre dûment remplie à cdcc-extendedhours-ops@tmx.com et à CDCC-CS@tmx.com.

Pour toute question ou préoccupation en rapport avec le présent avis, les membres sont invités à communiquer avec l'équipe des services à la clientèle de la CDCC à CDCC-CS@tmx.com.

Lara Krivokucha
Chef, Services de contrepartie centrale
CDCC